



Tentative de vol d'une selle de vélo

Par **Santacruzkona**, le **20/10/2009** à **10:39**

Bonjour,

J'ai tenté de voler une selle de vélo d'un vélib alors que j'étais sous l'emprise de l'alcool. J'ai été emmené en cellule de dégrisement pour IPM et tentative de vol. Une fois là bas, la police a pris mes empreintes et une photo.

Un juge s'est déplacé au poste de police. Il n'y a pas eu de plainte ni d'amende pour la tentative de vol. Cependant, si je récidive, dans les 2 ans qui suivent, je passe au tribunal.

Est-ce que l'IPM et la tentative de vol sont inscrits dans mon bulletin n°2?

Merci beaucoup

Par **frog**, le **20/10/2009** à **11:42**

Non.